

Séance
extraordi-
naire du 16
décembre
2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e)
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Stéphane Dupont, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Claude Bélanger, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Six (6) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soient madame Nancy Proulx, coordonnatrice aux communications et à l'animation culturelle, de messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier ainsi que Steve Corneau, directeur des finances et trésorier y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Marc Després et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis, ainsi que madame Sonia Lévesque, du journal L'Information.

13.12.656

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des général et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

13.12.657

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 de la Commission scolaire des Phares.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Nomination au conseil d'administration de la Corporation de Développement Économique de Mont-Joli (CODEM).

5. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, la Fondation des Amis du Château et la Ville de Mont-Joli.
6. Autorisation de vente du lot 5 392 953 à monsieur Bernard Ouellet situé dans la phase II de l'avenue des aviateurs.

FINANCES

7. Autorisation de mandater l'Union des Municipalités du Québec pour le regroupement d'achat en commun en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de bmx.
8. Appropriation du surplus non affecté et du surplus affecté.
9. Radiation de certains comptes à recevoir.
10. Adjudication du contrat d'assurances de dommages.
11. Avis de motion d'un règlement relatif au programme de crédits de taxes de la Ville de Mont-Joli.
12. Autorisation de versement de dons.
13. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2013 révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli et abrogation de la résolution 13.09.487.
14. Autorisation de signature pour une quittance dans le dossier concernant la réclamation de la Ville de Mont-Joli à monsieur Donald Fournier.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Rejet du grief 24-2013 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).
16. Autorisation de formation à monsieur Steve Lapointe, inspecteur en bâtiment.
17. Autorisation d'embauche au service des travaux publics.
18. Autorisation de signature pour l'entente de travail intervenue entre la Ville de Mont-Joli et les pompiers de Mont-Joli caserne Ste-Angèle.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Avis de motion afin de modifier le règlement 2012-1283 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

20. Autorisation de paiement du décompte progressif # 19 – réception définitive pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers.
21. Autorisation de paiement à la firme Jean-Pierre St-Amand inc.
22. Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 à la firme Lafontaine-Leclerc pour la construction d'un réservoir d'eau potable.
23. Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 à la firme construction Gides April pour la réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur du Château Landry.

24. Autorisation de paiement pour le décompte progressif no 3 pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable.

URBANISME

25. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 9 décembre 2013 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
26. Adjudication d'un mandat à Me Bernard Charbonneau dans le dossier de la cession du croissant de la Pente Douce.

AFFAIRES NOUVELLES

27. Période de questions.
28. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

13.12.658 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS, 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet de *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et liste des établissements 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017* adopté le 25 novembre 2013 par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, et ce, en accord avec l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.12.659 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI (CODEM)

Il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de madame Danielle Doyer, mairesse, au poste de présidente de la Corporation de développement économique de Mont-Joli ainsi que messieurs Normand Gagnon, Georges Jalbert, et de reconduire les mandats de messieurs Léo Caron, Steve Corneau et Joël Harrisson.

13.12.660 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUÉS DU BAS-SAINT-LAURENT, LA FONDATION DES AMIS DU CHÂTEAU ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des Amis du Château doit signer une entente spécifique sur la culture dans la région du Bas-Saint-Laurent avec la Conférence régionale des éluEs Bas-Saint-Laurent pour l'obtention d'une subvention de l'ordre de 12 000 \$ pour le projet « *Rénovation et réhabilitation du Château Landry volet 2, no 2013-660* »;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des éluEs demande à la Fondation des Amis du Château de fournir un rapport final de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la Fondation des Amis du Château est de recueillir des fonds pour la réalisation du projet et que la Ville de Mont-Joli est le maître d'œuvre de la réalisation des travaux;

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :	
• Surplus affecté- contribution Chevaliers de Colomb	7 000 \$
Appropriation du surplus non affecté et transfert au :	
• Surplus affecté – travaux de pavage	80 000 \$
Appropriation du surplus non affecté et transfert au :	4 000 \$
• Surplus affecté – brigadiers scolaires	
Appropriation du surplus non affecté et transfert au :	13 500 \$
• Surplus affecté – nettoyage des étangs (assainissement des eaux)	
Appropriation du surplus affecté murets viaduc Jacques-Cartier et transfert au panneau de scène	6 000 \$

13.12.664 RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 2000 17	Association des galeries Mont-Joli	11.55 \$
D 3000 89	Club Richelieu	18.90 \$
D 3005 73	Henry Smith	54.44 \$
D 3005 77	Bradken Mineral Processing	114.20 \$
D 4000 30	Excavation Léon Chouinard et fils	19.41 \$

13.12.665 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT les termes de l'entente intervenue entre le regroupement et la Ville de Mont-Joli approuvée par le conseil à la séance du 3 septembre 2013 par la résolution 13.09.488;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme René Laporte et Associés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat d'assurances de dommage à Claude Héту – courtier Multi-Plus inc. au coût de 58 782 \$, excluant les taxes.

Garantie d'assurance	Assureurs	Prime (avant taxes)
Domage aux biens	Promutuel Réassurance	18 149 \$
Bris des équipements	Promutuel Réassurance	1512 \$
Délits	Promutuel Réassurance	820 \$
Responsabilité civile primaire	Promutuel Réassurance	7623 \$
Responsabilité excédentaire	Promutuel Réassurance	16 245 \$
Responsabilité d'administration municipale	Promutuel Réassurance	3710 \$
Automobile des propriétaires	Promutuel Réassurance	10 723 \$
TOTAL		58 782\$

Et d'autoriser le paiement de la somme de 23 340 \$ à l'UMQ à titre de quote-part pour les fonds de garantie de 75 000 \$ en dommages aux biens et 125 000 \$ en responsabilité civile et de la prime au montant de 63 643 \$, taxes incluses, à Claude Héту-Courtier Multi-Plus inc. lequel contrat entre en vigueur le 31 décembre 2013.

13.12.666 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME DE CRÉDITS DE TAXES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Stéphane Dupont donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant le programme de crédits de taxes applicables aux nouvelles constructions sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

13.12.667 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Club de karaté Shotokan	Financement	100\$
Fondation du CSSSM	Souper St-Valentin	4 cartes à 30\$
Club Lions	Canne de bonbons	100\$
Club Gymnas	Achat de barres Asymétrique	1 000\$
Chorale Bérard et ses Amis	Spectacle de Noël Commandite d'une chanson	100\$

13.12.668 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 13.09.487

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- Accepte de contribuer au déficit anticipé 2013 représentant un montant de 65 197 \$ pour la Ville de Mont-Joli;
- Et de plus, abroge la résolution 13.09.487.

13.12.669 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE QUITTANCE DANS LE DOSSIER CONCERNANT LA RÉCLAMATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À MONSIEUR DONALD FOURNIER.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier ou le directeur des finances et trésorier à signer une quittance dans le dossier concernant la réclamation d'assurance 855-13002-003 à monsieur Donald Fournier de 1054.57 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13.12.670 REJET DU GRIEF 24-2013 DÉPOSÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé 1 grief en novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil rejette le grief 24-2013 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que ce grief est non fondé, ni en fait, ni en droit.

13.12.671 AUTORISATION DE FORMATION À MONSIEUR STEVE LAPOINTE, INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Steve Lapointe à suivre une formation intitulée : Règlement sur le captage des eaux souterraines » donnée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Cette formation aura lieu à Rimouski le 18 décembre prochain au coût de 260 \$ plus taxes. Le conseil autorise par la même résolution à défrayer les frais de déplacement.

13.12.672 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Cet item à été retiré.

13.12.673 RATIFICATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LES POMPIERS DE MONT-JOLI CASERNE STE-ANGÈLE

Il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Léo Caron, directeur des ressources humaines, à ratifier et signer pour et au nom de la Ville l'entente de travail intervenue entre la Ville de Mont-Joli et les pompiers de Mont-Joli caserne Ste-Angèle.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.12.674 AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2012-1283 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Cet item a été retiré.

TRAVAUX PUBLICS

13.12.675 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 19 – RÉCEPTION DÉFINITIVE POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS**

CONSIDÉRANT QUE la firme « Construction B.M.L. / Division Sintra Inc. » a présenté à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre du projet, le décompte progressif # 19 – réception définitive concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage ainsi que la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond aux travaux complétés pour la période du 28 septembre au 29 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 5 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 19 – réception définitive à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 24 457.79 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 3 403.21 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 17 107.37 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (Fusiliers - PIQM) : 1 943.22 \$, plus taxes

13.12.676 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME JEAN-PIERRE ST-AMAND INC.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture P6146 à la firme Jean-Pierre St-Amand Inc. au montant de 4 713.98 \$ taxes incluses.

13.12.677 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3 À LA FIRME LAFONTAINE-LECLERC POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Lafontaine-Leclerc a présenté à la firme Dessau le décompte progressif # 3 concernant le projet de construction d'un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte no 3 au montant de 257 962.72 \$ correspond aux travaux complétés en date du 30 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Dessau, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 à la firme Lafontaine-Leclerc au montant de 257 962.72 \$, taxes incluses. Ces travaux sont financés en partie par le programme de subvention FCCQ (fonds Chantiers Canada-Québec) volet 1.1. et une partie par le retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

13.12.678

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 À LA FIRME CONSTRUCTION GIDES APRIL POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Gides April a présenté à la firme Beudet, Faille, Normand architectes, le décompte progressif # 3 concernant le projet de réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur du Château Landry;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte no 3 au montant de 82 595.95 \$ correspond aux travaux complétés en date du 10 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Beudet, Faille, Normand architectes, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 à la firme Construction Gides April au montant de 82 595.95 \$, plus les taxes.

13.12.679

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme Allen Entrepreneur général a présenté à la firme BPR le décompte progressif # 3 concernant le projet de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond aux travaux complétés en date du 30 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu l'avis de changements no 1 (DC-01) et a autorisé les coûts supplémentaires à l'usine;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat ainsi qu'une pénalité de 39 000 \$ à l'entrepreneur pour non-respect du délai d'exécution;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme BPR, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 à la firme Allen Entrepreneur général au montant de 121 963.36 \$, taxes incluses.

URBANISME

13.12.680 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 9 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 9 décembre 2013 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 4 permis de rénovation pour une valeur de 38 600 \$;

Une demande de dérogation mineure pour le 93, avenue Pierre-Normand.

Une demande de dérogation mineure pour le 1446, rue Blanchette.

13.12.681 ADJUDICATION D'UN MANDAT À ME BERNARD CHARBONNEAU DANS LE DOSSIER DE LA CESSION DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjuger un mandat à Me Bernard Charbonneau pour la cession du Croissant de la Pente Douce à la Ville de Mont-Joli par les Entreprises Claveau Inc. sous les numéros 4 912 091 et 4 072 804 du cadastre du Québec pour la somme de 1\$. Par cette même résolution, le conseil autorise le mairesse, ou le maire suppléant et le directeur général et greffier ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit acte de vente.

13.12.682 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

13.12.683 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gilles Côté se questionne sur la responsabilité pour l'entretien du boulevard Gaboury et des trottoirs.

Madame Doyer répond que la Ville entretient les trottoirs et que le MTQ fait l'entretien le boulevard Gaboury.

13.12.684 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 55 il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Joël Harrisson
Greffier